



Compte rendu de la séance du 15 décembre 2022

Le jeudi 15 décembre 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Franck LANGLOIS, Thérèse STOHELLOU,

Absents excusés : Jérôme SORRE, Julien CAUX

Absent : Yann LEFÈVRE (pour les 4^{èmes} délibérations)

Secrétaire de séance : Andrée BATAIS

Délibérations prises par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2022.67	Demande de subvention de l'Association Basket Ball de Louvigné du Désert
------------	--

Madame Le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention de l'Association de Basket-Ball Louvignéen pour 2 enfants licenciés au Club et domiciliés à Villamée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder de subvention au Basket-Ball Louvignéen et décide de ne pas subventionner les activités sportives hors commune.

N° 2022.68	Versement d'une participation de la Commune au budget assainissement pour 2022
------------	--

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une somme de 3 900 € avait été inscrite au budget primitif 2022 de la Commune pour une subvention au budget de l'assainissement collectif.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de verser cette subvention au budget de l'assainissement pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame Le Maire à mandater cette subvention pour le budget de l'assainissement.

N° 2022.69	Décision modificative budgétaire N°1
------------	--------------------------------------

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) - 0040 : Autres install., matériel e	4 000,00	1321 (13) - 0038 : Etats et établissements n	128 000,00
2313 (23) - 0038 : Constructions	114 000,00	1641 (16) - 0038 : Emprunts en euros	-10 000,00
	118 000,00		118 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 700.00	73224 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	2 300.00
615231 (011) : Voiries	2 400.00		
6411 (012) : Personnel titulaire	1 000.00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	300.00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	300.00		
	2 300,00		2 300,00
Total Dépenses	120 300,00	Total Recettes	120 300,00

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative budgétaire N°1 ci-dessus.

N° 2022.70	Devis Pompes Funèbres PICHON pour construction d'un ossuaire dans le cimetière
-------------------	---

Monsieur Alain LEDUC, 2^{ème} adjoint, présente au conseil municipal 2 devis des Pompes Funèbres PICHON concernant la construction d'un ossuaire dans le cimetière.

Le 1^{er} devis : Ossuaire d'1 mètre de profondeur pour un montant TTC de 2 050 €

Le 2^{ème} devis : Ossuaire de 1 m 50 de profondeur pour un montant TTC de 2 250 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider le 2^{ème} devis pour un montant total de 2 250 € TTC.

Arrivée de Yann LEFÈVRE

Divers :

- Présentation du devis de M. BOURDET pour le changement du chauffe-eau dans le logement communal au « 10 rue Jean de la Fontaine » pour un montant de 1 252 € HT : Demander des renseignements au fournisseur avant de valider le devis
- Carte Communale : Versement de la Préfecture d'une aide de 3 000 €. 1^{ère} réunion de la commission le 24 janvier à 14 h à la mairie.
- Infos sur les travaux du tiers-lieu : écoulement des eaux pluviales à l'arrière du bâtiment à voir, enlèvement de la cuve, demander un passage derrière le bâtiment à la famille Hamard, Bois à donner à Maurice Baran.
- Demandes de subvention pour les voyages scolaires : Pas de versement comme les années passées.
- Info par Yann Lefèvre sur l'organisation concernant les nuisibles au niveau de l'ACCA
- Présentation du bulletin municipal avant distribution
- Concours photos : présentation du règlement, inscription entre janvier et septembre 2023